



Rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes

Quatrième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dixième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif s'est tenue à Genève le 14 mai 2009 sous la présidence du Dr M. Dahl-Regis (Bahamas).¹

2. Le Comité a pris connaissance avec intérêt du rapport instructif et transparent établi par le Commissaire aux Comptes,² dans lequel il signale les aspects qui posent problème, parmi lesquels la mise en place du Système mondial de gestion et le fonctionnement du Centre mondial de services. Le rapport donne également des informations utiles aux administrateurs. Le Comité a pris note des points saillants du rapport :

- pour le rapport intérimaire, le Commissaire aux Comptes n'a pas effectué son travail de vérification dans l'intention d'exprimer une opinion sur les états financiers intérimaires figurant dans le rapport financier intérimaire non vérifié pour 2008 ;³
- l'examen du Système mondial de gestion a fait ressortir un domaine de vérification important, la conversion et la validation des données. Le Commissaire aux Comptes a relevé d'importants problèmes concernant à la fois le suivi des systèmes informatiques et la continuité des activités du Centre mondial de services ;
- le Commissaire aux Comptes a également fait des observations qui montrent qu'il faut effectuer périodiquement des études de la gestion pour garantir l'usage optimal des fonds, le respect strict des procédures prescrites pour le dépôt et les opérations de trésorerie, et l'apurement régulier des comptes bancaires. Le volume important d'avances aux membres du personnel qui ne sont pas encore soldées, en particulier les avances pour frais de voyage, les avances sur salaire et les remboursements par l'assurance-maladie, demeure très préoccupant ;
- le Commissaire aux Comptes a signalé d'autres améliorations nécessaires : veiller à ce que l'évaluation des services du personnel soit effectuée selon le calendrier prévu et mieux respecter les procédures prescrites pour l'achat de fournitures et de services. Il a recommandé de corriger

¹ Pour la liste des participants, voir le document A62/43, annexe.

² Voir le document A62/29.

³ Voir le document A62/28.

les inventaires incomplets ou inexacts en créant et en mettant régulièrement à jour une base de données exhaustive sur le matériel durable.

3. Le Comité s'est dit satisfait des informations détaillées fournies dans le rapport et a souligné combien était important l'objectif que s'est fixé l'Organisation d'accroître l'efficacité et la transparence grâce au Système mondial de gestion.

4. Le Comité a noté que le Secrétariat avait accepté toutes les conclusions et recommandations du Commissaire aux Comptes.

5. Les membres du Comité se sont inquiétés de la communication d'informations aux organes directeurs de l'OMS sur la suite donnée par la direction aux recommandations du Commissaire aux Comptes. Le Secrétariat a indiqué qu'il soumettrait au Comité et au Conseil exécutif à leurs prochaines sessions un rapport de suivi détaillé couvrant l'application des recommandations du Commissaire aux Comptes et les changements systématiques ou les mesures correctives mis en place par la direction.

6. Le Commissaire aux Comptes a estimé que le domaine le plus à risque était la stabilisation du Système mondial de gestion, en particulier le recours à des expédients et à des procédures provisoires.

RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

7. Le Comité recommande à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes.

= = =